Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

25 OCTOBRE 2021

N° 2021-10-11

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 22

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 28
Exprimées par pouvoirs : 8
Total (mini 19) : 36

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)
Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)
Agnès ROSSI

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)
Pierre COMBES, Corinne MOULIN

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)
Gérard TENOUX

16 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

****

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Projet Alimentaire de Territoire - Ouverture d'un poste chargé.e de projet alimentation

Montant des dépenses PnrBP	2021	2022	2023
Fonctionnement	2 442 €	29 300 €	29 300 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	61 042 €	42 729 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Parc s'engage depuis plusieurs années avec ses partenaires sur des actions de relocalisation de l'alimentation, notamment au travers d'actions pédagogiques et de sensibilisation du public aux enjeux d'une alimentation locale et de qualité.

Une action d'accompagnement de la restauration scolaire pour l'intégration de produits locaux et bio, la relocalisation de leur approvisionnement et l'amélioration de la qualité alimentaire des repas servis aux enfants a été initiée en 2020. Cette action fait actuellement l'objet d'une demande de subvention complémentaire pour poursuivre le projet sur la période 2022 – 2023.

En 2021, le Parc s'est positionné sur un appel à projet du plan de relance pour l'émergence du Projet Alimentaire de Territoire « bien manger pour bien vivre dans les Baronnies provençales ». Ce projet vise notamment à animer la stratégie alimentaire de territoire sur 3 ans à compter de décembre 2021.

Compte-tenu du développement de nouveaux projets et de l'importance croissante de l'intervention publique dans la prise en compte de la transition alimentaire et agro-écologique dans les projets territoriaux, la Présidente propose d'ouvrir un poste de contrat de projet "Alimentation", de catégorie A, à temps non complet à raison de 28h/semaine.

Le-la chargé-e de projet aura pour mission, sous la responsabilité de la chargée de mission développement territorial de :

- Mettre en œuvre les temps d'échanges entre acteurs sur le territoire pour élaborer une stratégie alimentaire territoriale partagée. L'objectif est d'aboutir à un projet co-construit entre les acteurs locaux permettant d'inscrire la transition alimentaire et agro-écologique dans les projets locaux.
- Animer un réseau d'acteurs locaux autour des questions d'alimentation : formation, rencontres-débats, mise en place de groupes de travail sur la transition agro-écologique
- Assurer le suivi administratif du partenariat avec les Chambres d'Agriculture, le CEDER
- Coordonner et mettre en œuvre le projet visant à améliorer l'approvisionnement local de la restauration scolaire dans les cantines.
- Accompagner les initiatives locales participant à l'enjeu de relocalisation de l'alimentation et à la transition alimentaire du territoire.

Délibération

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Considérant le positionnement du Parc sur un appel à projet du plan de relance pour l'émergence du Projet alimentaire de territoire « bien manger pour bien vivre dans les Baronnies provençales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de créer un emploi non permanent de projet "alimentation", de catégorie A, à temps non complet, à raison de 28h/semaine, pour mener à bien le projet identifié suivant : « bien manger pour bien vivre dans les Baronnies provençales ».

  Ses missions seront de :

  - Mettre en œuvre les temps d'échanges entre acteurs sur le territoire pour élaborer une stratégie alimentaire territoriale partagée. L'objectif est d'aboutir à un projet co-construit entre les acteurs locaux permettant d'inscrire la transition alimentaire et agro-écologique dans les projets locaux.
  - Animer un réseau d'acteurs locaux autour des questions d'alimentation : formation, rencontres-débats, mise en place de groupes de travail sur la transition agro-écologique
  - Assurer le suivi administratif du partenariat avec les Chambres d'Agriculture, le CEDER
  - Coordonner et mettre en œuvre le projet visant à améliorer l'approvisionnement local de la restauration scolaire dans les cantines.
  - Accompagner les initiatives locales participant à l'enjeu de relocalisation de l'alimentation et à la transition alimentaire du territoire.

  et ce à compter du **1er décembre 2021**.

- **Dit** que la rémunération sera au plus afférente à l'**IB 542 / IM 461** ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- **Habilite** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

UCSB
LIBRARY
X-RAY